



VILLE
DE

LORETTE

INSCRIPTION ECOLE MARIE CURIE DE LORETTE RENTREE 2021-2022

Les enfants susceptibles d'intégrer l'école maternelle Marie Curie à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, devront être inscrits en Mairie. **Seuls les enfants avant 3 ans pourront être intégrés dans les effectifs.**

Les parents devront pour cela remplir préalablement un formulaire d'inscription, disponible en Mairie sur simple demande, téléchargeable sur le site de la Ville www.mairie-lorette.fr ou disponible auprès de la directrice de l'établissement.

Ce formulaire devra être remis intégralement rempli en Mairie à l'adjointe municipale à l'enseignement lors de l'une de ses permanences en l'Hôtel de Ville, qui se tiendront aux dates suivantes

Permanences les vendredis 2, 16 et 30 avril, les 14 et 28 mai, 11 et 25 juin et 9 juillet 2021 de 14h à 17h

Il faudra à ce moment-là prévoir **l'original** qui sera restitué in situ et **une photocopie** des pièces ci-dessous.

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau d'EDF/GDF ou de téléphone fixe, ou loyer...)
- Un justificatif de situation familiale (livret de famille ou acte de naissance avec filiation. En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde)
- Un carnet de vaccination ou un certificat de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins

Un certificat d'inscription scolaire sera remis par la Mairie. Vous devrez le présenter à la directrice qui se chargera de l'admission de l'enfant, **dès le 26 avril 2021.**

En cas d'interrogation, Madame l'adjointe demeurera à votre entière disposition.

Le Maire
Gérard TARDY



Page 1 / 1